

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 27 juin 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 18 dossiers sur 28. - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 18 dossiers sur 28. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. Pendant ma visite, la garderie est dans le temps de la sieste et la halte scolaire fait des jeux calmes à la table ou regarde la télévision. Les enfants parlent calmement et l'éducatrice est impliquée dans les jeux de table.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 juin 2023

Date

original signé par
Sylvianne Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juin 2023

Date